

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021**

**N°CT2021.1/008-1**

L'an deux mil vingt et un, le trois février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur François VITSE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLLOL, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Edgar CASEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Sonia RABA à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Marie VINGRIEF à Monsieur Julien BOUDIN.

Etait absent excusé :

Madame Catherine DE RASILLY.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BEDU.

Nombre de votants : 73

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/008-1
Identifiant télérmission	094-200058006-20210203-lmc122569-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021**

Vote(s) pour : 73  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/008-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210203-lmc122569-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021**

**N°CT2021.1/008-1**

**OBJET :** **Aménagement-Maîtrise foncière** - Abrogation de la délibération du conseil de territoire n°CT2020.5/068-5 du 2 décembre 2020

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment l'article L.213-3 ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2017.4/056-5 du 21 juin 2017 modifiée relative à la délégation du droit de préemption urbain consentie à la commune de Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.5/068-5 du 2 décembre 2020 relative aux délégations du Président en matière de droit de préemption urbain ;

**CONSIDERANT** que par délibération du conseil de territoire n°CT2017.4/056-5 du 21 juin 2017 modifiée, le Territoire a délégué à la commune de Créteil le droit de préemption urbain sur plusieurs secteurs et notamment sur le secteur de l'Echat ; qu'il convient d'abroger la délégation consentie à la commune sur ce secteur ;

**CONSIDERANT** que la commune de Santeny a sollicité le Territoire afin qu'il délègue le droit de préemption urbain au SAF 94 sur le périmètre d'action foncière « Rue de Lésigny » ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard il convient d'abroger la délibération du conseil de territoire n°CT2020.5/068-5 du 2 décembre 2020 relative aux délégations du Président en matière de droit de préemption urbain ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 28 JANVIER 2021,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/008-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210203-lmc122569-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021**

**ARTICLE**    **ABROGE** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.5/068-5 du 2  
**UNIQUE** :    décembre 2020 relative aux délégations du Président en matière de droit  
de préemption urbain.

FAIT A CRETEIL, LE TROIS FÉVRIER DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/008-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210203-lmc122569-DE-1-1